

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2017 - Délibération n° 2017/231

Objet : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU COMITE SYNDICAL DU PAYS SUD CREUSOIS

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle du foyer rural de la commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 14 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIE – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – TOUZET – CALOMINE – PATEYRON – GAILLARD – CONCHON et Mmes PIPIER – CAPS – COLON – et HYLAIRES et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
3. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.
6. M. MAZIERE donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
7. M. AUBERT donne pouvoir à M. LAGRANGE.
8. M. TOUZET donne pouvoir à M. DESLOGES.
9. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX.
10. M. PATEYRON donne pouvoir à M. MARTINEZ.
11. M. GAILLARD donne pouvoir à M. PACAUD.
12. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY.
13. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. LAINE.

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : M. GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	41	54			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
54	-	-	-	-	-

Vu les articles L.5211-1, L.5211-7 et 5711-1 du CGCT ;

Vu la délibération 2017/01/007 désignant les représentants de la communauté de communes au syndicat mixte du Pays Sud Creusois ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Yrieix-Les-Bois en date du 18/09/2017 demandant le retrait du périmètre de la communauté de communes pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ;

Conformément à la décision unanime du Conseil communautaire d'élire les représentants aux organismes extérieurs à scrutin public ;

M. Le Président rappelle que le Conseil doit procéder à l'élection deux délégués au comité syndical pour les motifs suivants :

- 1 délégué titulaire : en remplacement de M. Alex AUCOUTURIER, en prévision du départ de la Commune de Saint-Yrieix-Les-Bois au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Cette élection est conditionnée à l'arrêté préfectoral actant ce retrait de la Commune, devant être pris avant le 31/12/2017.
- 1 délégué suppléant : en remplacement de M. Jean-Dominique MEUNIER, décédé.

M. Bernard LABORDE, suppléant, souhaite siéger en tant que titulaire. Il se déclare donc candidat pour remplacer M. AUCOURURIER. Cette nouvelle répartition libèrerait un siège de suppléant et le Conseil devrait donc procéder à l'élection de 2 suppléants.

MM. RABETEAU et SARTY font part de leur candidature en tant que suppléants.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire élit les membres suivants :

- M. Bernard LABORDE, titulaire
- M. Raymond RABETEAU et Denis SARTY, suppléants

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

